



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E182012

VALABLE JUSQU'AU 18/02/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/12/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 833 691 561 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159132194U001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159132194U001

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/12/2022

Raison sociale : DELTA ENERGIES

126 AV ANATOLE FRANCE
59410 ANZIN

Téléphone : 06 61 39 78 77

Portable :

Site Internet :

E-mail : delta.energies59@gmail.com

Responsabilité légale :

RAJA IKRAM PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/02/2020
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	11/01/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	11/01/2023
o Poêle ou insert bois	11/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	30/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.